



LE MOT DU MAIRE

Le 29 janvier dernier, j'ai réuni les conseillers municipaux afin de leur présenter l'état financier de la commune. J'ai souhaité que cette réunion soit présentée par Mr Cochard, inspecteur des finances publiques. Il a exposé la situation financière de la commune à la fin 2023 ainsi que les ratios 2018 et 2023. Vous trouverez ci dessous les extraits de sa conclusion :

« Les ratios d'endettement et de désendettement montrent une bonne maîtrise de la dette de la commune. »

« Malgré une légère dégradation, les ratios de votre commune montrent que la commune est dans une situation saine. »

A quelques semaines du vote du budget, cette réunion a permis aux conseillers municipaux d'être informés sur tous les points budgétaires qu'ils souhaitaient et Mr Cochard a ainsi pu les assurer de la bonne gestion de la commune. Il me semble également important que cette information soit diffusée auprès des vouillezaises et vouillezais, particulièrement en ce moment de tension, dans ce contexte d'élections en cours, propice à toutes les rumeurs et fausses nouvelles.

Mr Alexandre Lardière, agent technique, nous quitte suite à l'acceptation de sa demande de mutation dans une autre commune. Recruté dans le cadre d'un stage de reconversion en novembre 2021, puis intégré comme agent technique depuis le 1er février 2022, nous le voyons partir avec regret. Sa bonne humeur, son écoute et sa qualité de travail vont nous manquer. Je lui souhaite de réussir dans sa nouvelle affectation. Il ne sera pas remplacé pour le moment.

Christian DENÉCHAUD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024

INTÉGRATION ANTENNE : Le Conseil Municipal accepte la signature d'une convention de servitude pour l'intégration d'une antenne afin d'améliorer la qualité de dessert et d'alimentation en électricité. Le nouveau poteau sera implanté sensiblement au même endroit que le poteau déjà existant.

CRÉATION DE GRADES : Dans le cadre de l'évolution de poste de 2 agents communaux suite à leur ancienneté, le conseil municipal accepte la création de 2 grades à savoir Adjoint d'animation principal 1ère classe et Rédacteur principal 2ème classe.

GROUPEMENT INTERET PUBLIC VENDÉE NUMÉRIQUE : Le Conseil municipal adhère à la centrale d'achat de Vendée Numérique afin de pouvoir, entre autre, faire l'acquisition de fournitures ou de services ainsi que la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services.

CONVENTION GESTION ZAE : L'entretien des espaces enherbés de la ZAE est fait par les agents communaux. Une convention a été signé entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littorale et la commune afin de se faire indemniser financièrement du travail fait.

TRAVAUX CANTINE/GARDERIE : Les travaux se poursuivent par l'aménagement extérieur et l'agencement pour un montant de 100 753.90 € ht subventionnés par le département à hauteur de 40%.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE :
08/04/2024 à 20h

Samedis ouverts : 09, 16 et 23 MARS



Passage à l'heure d'été dans la nuit du 30 au 31 mars. On avance d'une heure, nous dormons une heure de moins.

MAIRIE

Ouverture lun/mar/jeu/ ven 9H/12H30

Le samedi 9H/12H

Fermée le mercredi et le 1er samedi du mois

☎ 02.51.52.55.04



Vouillé les Marais

✉ accueil@vouillelesmarais.fr

🌐 <http://www.vouille-les-marais.com>

BIBLIOTHEQUE

Ouverture le mercredi 10H/12H00

Le samedi 10H30/12H

☎ 02.51.51.53.78



Bibliothèque Le Paradis Des Livres

✉ paradisdeslivres@orange.fr

ADMR

Centre de soins : 02.51.56.71.38

Aides à domicile : 02.51.61.47.47

ASSISTANTE SOCIALE

02.51.97.69.69

FRANCE SERVICE

Chaillé les Marais

02.51.56.70.88

POURQUOI DEVONS-NOUS REVOTER ?

Le **dimanche 11 février** ont eu lieu des **élections partielles complémentaires** dans notre commune. Les cinq candidats ayant obtenu le plus de voix ont été proclamés élus.

Les résultats ont valeur juridique dès lors que le procès-verbal a été signé et les résultats proclamés. Seul le tribunal administratif est compétent pour procéder à leur rectification.

Or par un communiqué de presse, la **préfecture a annoncé** « saisir le **tribunal administratif de Nantes** afin de solliciter **l'annulation des résultats proclamés** à l'issue du premier tour de scrutin. En effet, dans une commune de moins de 1000 habitants, pour être élu au premier tour, un candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés mais aussi un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits, soit au cas particulier, un minimum de 130 voix ».

Or, si 5 candidats ont bien obtenu la majorité des suffrages exprimés, **aucun n'a recueilli le quart des voix des inscrits, soit 130 voix**. Ce second critère ayant échappé à tous les participants au dépouillement et à tous les candidats présents, aucun d'entre eux n'a remis en cause la proclamation des résultats.

QUEL FONCTIONNEMENT DANS L'ATTENTE DES PROCHAINES ELECTIONS ?

Par le même communiqué de presse, la Préfecture précise que « **Les candidats proclamés élus exercent les fonctions de conseillers municipaux jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur la réclamation** ».

Le tribunal administratif **prononcera sa décision dans un délai de deux mois** à compter de l'enregistrement de la réclamation, soit au plus tard le 16 avril si le tribunal a été saisi le 16 février.

La Préfecture proposera alors **une nouvelle date pour les élections partielles complémentaires** de VOUILLE LES MARAIS.

Nous sommes maintenant **dans l'attente du rendu des conclusions du tribunal** administratif de Nantes et d'une **date** pour les prochaines élections où **chaque Vouillezaise et Vouillezais** pourra exercer son droit de vote dans une plus **large participation** au processus électoral.

Nous espérons avoir plus de précisions à vous apporter lors de la parution de notre prochain numéro du P'tit Pirin.



Dimanche
14 Avril 2024

Les
Jardins
sont
en Fête
au Jard
à Vouillé-Les-Marais

Marché de producteurs locaux - Atelier de créations végétales - Concours d'épouvantails - Balades & découvertes de l'apiculture, de la faune locale - Jeux en bois - Démonstrations de forge et de rempaillage à l'ancienne - Espace détente et lectures - Gym et bien-être - Animations pour les enfants - Tirée de plantes et de graines - Vide-jardin - Restauration sur place...



Organisé par le Comité des Fêtes de Vouillé Les Marais. Inscriptions et infos par comitedesfetes.vlm85@yahoo.com, auprès de Vincent au 06.09.39.80.97 ou sur Facebook à ComitéDes Fêtes.

Dans le cadre des animations
Jard'ins en Fête
de Vouillé-Les-Marais

Dimanche
14 Avril 2024

VIDE-JARDIN

Matériel de jardinage 🧰, outils 🧰, détente 🪑, mobilier de terrasse 🪑, jeux d'extérieur 🎮, pots 🪴, déco 🎨, barbecue 🍖, plantes 🌱, etc.

au Jard

Tarif :
3€/ml

Inscriptions
avant le
1^{er} avril



Organisé par le Comité des Fêtes de Vouillé Les Marais. Inscriptions et infos par comitedesfetes.vlm85@yahoo.com, auprès de Vincent au 06.09.39.80.97 ou sur Facebook à ComitéDes Fêtes.